



US LA RICHE TENNIS DE TABLE

Gymnase Paul Bert
Rue Paul Bert
37520 LA RICHE

6^{ème} TOURNOI REGIONAL DE TENNIS DE TABLE Samedi 20 avril 2019 Dimanche 21 avril 2019

L'US La Riche Tennis De Table organise son 6^{ème} TOURNOI REGIONAL DE TENNIS DE TABLE qui se déroulera le samedi 20 Avril 2019 et dimanche 21 avril 2019 **dans le gymnase Paul Bert, Rue Paul Bert à La Riche**. Ce tournoi est homologué par la F.F.T.T.

Article 1^{er} : Le tournoi se déroulera sur 16 tables et sera ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés à la F.F.T.T de la ligue du Centre.

Article 2 : Le tournoi comportera les tableaux suivants :

Le Samedi 20 avril 2019

**Ouverture de la salle à partir de 12 heures 30.
Pointage à partir de 12 heures 45 pour le tableau 1.**

Tableau 1	: Du classement 500 au classement 999	13h30
Tableau 2	: Du classement 500 au classement 599	14h00
Tableau 3	: Uniquement classement 500	14h45
Tableau 4	: Du classement 500 au classement 699	15h15

Le dimanche 21 avril 2019
Ouverture de la salle à partir de 8 heures.
Pointage à partir de 8 heures 30.

Tableau 5	: Du classement 500 au classement 899	9 h
Tableau 6	: Du classement 1100 au classement 1599	9 h 15
Tableau 7	: Doubles (Total des points inférieurs à 2800) – Clubs indifférents non admis les jeunes faisant le tableau 8.	10 h 15
Tableau 8	: Poussins-Benjamins-Minimes inférieur à 899	10 h 15
Tableau 9	: Du classement 500 au classement 1099	11 h 30
Tableau 10	: Dames	13 h 00
Tableau 11	: Du classement 500 au classement 799	13 h 15
Tableau 12	: du classement 500 au classement 1399	14 h 15

L'US La Riche Tennis De Table, club organisateur, en accord avec Monsieur Martineau Frédéric, juge-arbitre du tournoi, se réserve les droits :

- d'annuler un tableau si le nombre de participants est inférieur à 8 ou bien de modifier la dotation du tableau.
- d'arrêter et bloquer les inscriptions d'un ou plusieurs tableaux, si le nombre de participants excède les capacités de la tranche horaire.

Article 3 :

Pour le samedi, chaque joueur et joueuse peut participer à 2 tableaux.

Pour le dimanche, chaque joueur et joueuse peut participer à 3 tableaux dont trois tableaux de simple au maximum.

Article 4 : En ce qui concerne le classement des joueurs et des joueuses, le classement officiel sera celui paru en janvier 2019 et valable pour la seconde phase de la saison sportive 2018-2019 phase 2.

Les féminines peuvent participer aux tableaux messieurs en respect du classement inscrit sur leur licence.

Article 5 : Pour les tableaux du samedi, les tableaux 1, 2, 3 et 4 se dérouleront par poule de 3 ou 4. Les 2 premiers seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe

Pour les tableaux du dimanche, y compris le tableau de doubles, se dérouleront par poule de 3 ou 4. Les 2 premiers seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe.
Toutes les parties seront jouées au meilleur des 5 manches.

Le forfait d'un participant pourra être prononcé 5 minutes après le second appel de son nom.

Les balles plastiques (homologuées) seront fournies par les joueurs.

La tenue sportive est exigée (le bermuda ne sera pas admis).

Article 6 : Un joueur éliminé sera tenu d'arbitrer une partie du tour suivant.

Les joueurs ne se soumettant pas à cette obligation seront alors éliminés des tableaux dans lesquels ils seraient encore qualifiés, sur simple décision du juge arbitre.

Article 7 : De nombreux prix en espèces ainsi que des lots récompenseront l'ensemble des tableaux.

Le total des dotations distribué s'élève à 720 €.

Tableaux	Total des récompenses	Vainqueur	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Tableau 1 - (Clst 500 à 999)	60 euros	30 euros	20 euros	10 euros
Tableau 2 - (Clst 500 à 599)	45 euros	25 euros	15 euros	5 euros
Tableau 3 – Clst 500 uniquement	45 euros	25 euros Baptême ULM	15 euros	5 euros
Tableau 4 - (Clst 500 à 699)	45 euros	25 euros	15 euros	5 euros
Tableau 5 - (Clst 500 à 899)	60 euros	30 euros	20 euros	10 euros
Tableau 6 - (Clst 1100 à 1599)	80 euros	40 euros Baptême ULM	25 euros	15 euros
Tableau 7 - Doubles -2800 pts	90 euros	40 euros	30 euros	20 euros
Tableau 8 - poussins-benjamins-minimes	30 euros	Bon décathlon 20 euros	Bon décathlon 10 euros	Lot
Tableau 9 - (Clst 500 à 1099)	70 euros	35 euros	25 euros	10 euros
Tableau 10 - (Dames Toutes Série)	60 euros	30 euros	20 euros	10 euros
Tableau 11 - (Clst 500 à 799)	60 euros	30 euros	20 euros	10 euros
Tableau 12 - (Clst 500 à 1399)	75 euros	35 euros	25 euros	15 euros
Pour le tableau double, le prix s'entend pour l'équipe				

Un(e) joueur (euse) absent(e) à la remise des récompenses renonce à percevoir son lot.

Article 8 : Les droits d'engagement (variables selon les tableaux choisis) sont fixés à :

Tableau 1	5 euros
Tableau 2,3 et 4	4 euros
Tableau 5	5 euros
Tableau 6	6 euros
Tableau 7 (Doubles)	4 euros par joueur
Tableau 8	4 euros
Tableau 9	5 euros
Tableau 10 (Dames)	4 euros
Tableau 11	5 euros
Tableau 12	6 euros

- Pour les doubles : inscription des équipes par écrit, internet ou fax, et/ou possibilité de s'inscrire avec X, sous réserve d'accepter l'équipe que le Juge Arbitre aura constituée.

Les inscriptions devront parvenir au plus tard le Vendredi 19 AVRIL 2019 pour les tableaux du samedi et le samedi 20 AVRIL 2019 pour les tableaux du dimanche à :

✉ M. Frédéric Martineau
Président du Tournoi Régional de La Riche
5 rue des Hautes Marches – 37520 LA RICHE

☎ 06 62 52 75 15

E-mail : Fredericmartineau@orange.fr

✉ M. Laurent GRAFFIN
Vice-Président du Tournoi Régional de La Riche
1 Rue de la Poirière – 37520 LA RICHE

☎ 02 47 38 18 54

E-mail : laurent.graffin@wanadoo.fr

Ou sur le site du club:

<https://sites.google.com/site/uslrrtt/tournoi2017>

Les inscriptions par mail sont possibles jusqu'au **Vendredi 19 Avril 2019 à 20 h00 pour les tableaux 1 à 4.**

Les inscriptions par mail sont possibles jusqu'au **Samedi 20 Avril 2019 à 20 h00 pour les tableaux 5 à 12.**

Des informations complémentaires sont disponibles en prenant contact avec le Président du tournoi par mail ou téléphone.

Article 9 : Le tirage au sort aura lieu, sous le contrôle du Juge Arbitre, le vendredi 19 avril 2019 à partir de 20 h00 pour les tableaux du samedi , le Samedi 20 Avril 2019 à partir de 20 h00 pour les tableaux du dimanche, au gymnase Paul BERT, Rue Paul Bert, à La Riche.

Article 10 : Les litiges seront tranchés par le juge-arbitre du tournoi.

Article 11 : La présentation de la licence sera exigée par le juge-arbitre.
La validité de celle-ci sera déterminée en respect du règlement fédéral :

Règlements sportifs 2017- titre 1, chapitre 1, article 1

Règlement médical 2017- chapitre 3, article 9

Article 12 : Le tournoi est homologué par la F.F.T.T. sous le n° 938/2018-R

Article 13 : Tout engagement vaut acceptation du présent règlement. L'association de l'US La Riche décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol ou en cas d'accident pouvant survenir lors du tournoi.